



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 28194 | De Mme Véronique Louwagie (Les Républicains - Orne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > santé | Tête d'analyse > Dépistage massif de la population française | Analyse > Dépistage massif de la population française. |
| Question publiée au JO le : 07/04/2020 Réponse publiée au JO le : 06/10/2020 page : 6930 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 | | |

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage de la population française afin de lutter contre l'épidémie du covid-19. Afin d'empêcher une plus grande propagation du coronavirus en France, le Gouvernement a adopté une mesure de confinement qu'il faut soutenir et saluer. Seuls les patients symptomatiques les plus graves sont dépistés. Alors même que le dépistage massif pratiqué en Corée du Sud et en Allemagne, afin de mieux repérer les malades du coronavirus et limiter sa contamination, semble être une stratégie efficace, la France continue à ce jour à ne dépister que les cas jugés les plus graves, et ce malgré une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconisant le dépistage massif. Aussi, elle souhaite savoir si le Gouvernement compte recourir au dépistage massif en France et ainsi adopter une nouvelle doctrine.

Texte de la réponse

En phase 1 et 2 de l'épidémie, tous les premiers cas sont rapidement repérés et confirmés par test PCR, puis le signalement individuel des cas confirmés permet de tester les cas contacts. L'usage du dépistage au cours de ces phases, lorsqu'il s'agit de freiner l'introduction du virus puis de circonscrire les foyers infectieux, a permis le contrôle du foyer aux Contamines-Montjoie en Haute-Savoie. La France a également observé les recommandations scientifiques au moment du passage à la phase 3, indiquant que lorsque le virus circule largement, une recherche systématique du virus ne présente pas d'avantage particulier dans la lutte contre l'épidémie. Les patients non testés sont diagnostiqués sur signes cliniques par un médecin, les diagnostics cliniques ayant montré leur fiabilité. Les modalités de prise en charge médicale entre patients testés ou non restent identiques. L'accès aux tests est favorisé pour les personnes fragiles, à risque de formes graves, pour les patients hospitalisés, et pour les professionnels de santé. Conformément aux plus récentes analyses scientifiques, qui comportent des infléchissements de doctrine, comme le font aujourd'hui la plupart des pays, comme le recommande la Commission européenne, et en vue du déconfinement, la stratégie de dépistage évolue. Le nombre de tests virologiques réalisés augmente fortement. Conformément à la stratégie de déconfinement présentée par le Premier ministre le 28 avril 2020, il s'agit par le dépistage d'endiguer les chaînes de contamination, en recherchant les cas contacts des personnes testées positives.